



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Préavis No 24/02

Concerne : **Demande d'un crédit de Fr. 155'000.--**, en vue du remplacement des stores du Collège de la Combe.

Municipal responsable : M. André Fischer

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE :

L'installation des stores du Collège de la Combe souffre de défauts endémiques. Les crochets d'assemblage en matière synthétique des stores d'origine sont sensibles aux rayons ultraviolets. Le remplacement de ceux-ci est intensif en main d'œuvre, approche le prix d'un store neuf et ne résout pas le problème des rubans de tirage et de réglage. Le choix s'est porté sur des stores neufs de meilleure qualité. A ce jour, le remplacement s'est fait au fur et à mesure des défauts constatés. Indépendamment des inconvénients de stores inutilisables pendant des semaines, le coût d'un remplacement individuel reste relativement élevé par rapport à un remplacement en bloc des stores non changés. Les défauts étant aléatoires et continuelles, nous avons décidé de remplacer la totalité des anciens stores et la motorisation des stores datant de la première étape de construction, en 1975, et de la dernière étape, en 1994.

DESCRIPTION :

Nous avons choisi les stores de la Maison Griesser. L'exécution est en tôle thermolaquée. Les crochets d'assemblage sont en acier inoxydable et les rubans de tirage et de réglage protégés contre les rayons UV.

Ancien collège, 1ère étape : classes 1 à 9, bureau du doyen et infirmerie.
 Ancien collège, 2ème étape : classes 10, 11 et 12
 Nouveau collège : classes 14 à 17 et diverses salles.

COÛTS :

L'offre comprend :
 la dépose, l'évacuation et la mise en décharge des anciens stores, le montage des stores, l'installation électrique et le camion nacelle.

Ancien collège, 1ère étape

76 unités stores LAMISOL 90	Fr.	52'909.35
motorisation :	Fr.	22'820.00
Evacuation :	Fr.	3'724.00

Ancien collège, 2ème étape

12 unités stores LAMISOL 70	Fr.	9'900.60
Evacuation :	Fr.	588.00

Nouveau collège

88 unités stores LAMISOL 70	Fr.	59'857.35
Evacuation :	Fr.	4'312.00
Camion nacelle	Fr.	3'000.00

Montant intermédiaire	Fr.	157'111.30
Rabais	Fr.	<u>./.</u> 17'711.15

Montant net	Fr.	141'400.15
TVA	Fr.	<u>+</u> 10'746.40

Offre, TVA comprise	Fr.	152'146.55
Imprévis	Fr.	<u>+</u> 2'853,45

Total :	Fr.	155'000.00
		=====

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

- vu le préavis municipal No 24/02 concernant la demande d'un crédit de **Fr. 155'000.--**, en vue du remplacement des stores du Collège de la Combe.
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1) d'adopter le préavis municipal No 24/02 concernant la demande d'un crédit de **Fr. 155'000.--**, en vue du remplacement des stores du Collège de la Combe,
- 2) d'accorder un crédit de **Fr. 155'000.--**, pour la réalisation des travaux en question,
- 3) de financer cette opération conformément aux dispositions de l'art. 17, lettre h), du Règlement du Conseil communal et de porter au budget de fonctionnement les frais y relatifs,
- 4) de porter au budget de fonctionnement, durant 10 ans, la somme de **Fr. 15'500.-** par année au titre d'amortissement de l'ouvrage.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 20 août 2002, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

H.-R. Kappeler



Le secrétaire

A. Badel